

## Louardi préside une cérémonie de signature de trois conventions

Compte Test - 2014-09-11 10:52:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le mercredi 10 septembre 2014, le ministre de la santé, El Houssaine Louardi a présidé, au siège du ministère de la santé une cérémonie à l'occasion de la signature de trois conventions.

La première convention concerne l'élaboration et la diffusion de protocoles thérapeutiques. Elle a été signée entre, le ministère de la santé, l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM), la Société Marocaine des Sciences Médicales (SMSM), et le Conseil National de l'Ordre National des Médecins (CNOM).

Cette convention devrait permettre l'élaboration d'une dizaine de référentiels de bonnes pratiques médicales par an. Ces référentiels contribueront à une meilleure régulation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) en évitant certains dérapages de nature à compromettre la viabilité des caisses d'assurances maladies.

La prévention joue également un rôle primordial dans la maîtrise des dépenses de santé et c'est, sans doute, ce qui a poussé le ministère de la santé, l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNOPS) à signer une deuxième convention qui permettra aux organismes gestionnaires de contribuer aux activités de prévention destinées aux patients souffrant de pathologies chroniques et /ou de maladies coûteuses.

La troisième convention a été signée entre le ministère de la santé et l'ANAM. Cet accord porte sur la formation et la communication dans le domaine du RAMED. À travers ce dernier protocole, les deux parties s'engagent à assurer la formation continue des professionnels de santé en matière de gestion du RAMED, la communication et l'accompagnement des services d'accueil et d'admission et les centres de santé de rattachement, accueillant les bénéficiaires du régime RAMED.

On ne peut que saluer ses initiatives tout en espérant qu'elles deviennent rapidement effectives afin d'améliorer la prise en charge des patients, d'optimiser l'apport des professionnels de santé et de pérenniser l'AMO et le RAMED.